



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 15 avril 2015 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, président, monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président, madame la conseillère Myriam Nadeau et messieurs les conseillers Maxime Tremblay et Martin Lajeunesse formant quorum du comité. Monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, Messieurs André Turgeon, directeur général adjoint, Patrick Robert-Meunier et M^e Sandra Stéphanie Clavet, greffier adjoint.

CE-2015-268

SOUSSION 2014 SI 278 - FOURNITURE DE DEUX REMORQUES FERMÉES AVEC ÉQUIPEMENTS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme L'Expert de la remorque 1997 inc., 668, boulevard Maloney Est, Gatineau, Québec, J8P 1G4, pour la fourniture d'une remorque fermée (annexe A), pour un montant total de 13 222,13 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 5 mars 2015, cette dernière ayant déposé la plus basse soumission reçue et conforme.

De plus, ce comité rejette les soumissions reçues pour l'annexe B et autorise le Service des finances, Division de l'approvisionnement à modifier les documents d'appel d'offres et à procéder au lancement d'un nouvel appel d'offres sur invitation pour l'achat d'une remorque fermée avec équipements électriques.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------------|--------------|--------------------------------------------------------------------------------------|
| 06-30743-013-02152 | 12 073,56 \$ | Achat de véhicules et d'équipements - Un compresseur, un équipement à haute pression |
| 04-13493 | 575,00 \$ | TPS à recevoir - Ristourne |
| 04-13593 | 573,57 \$ | TVQ à recevoir - Ristourne |

Un certificat du trésorier a été émis le 9 avril 2015.

Adoptée

CE-2015-269

RENOUVELLEMENT DU PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA CORPORATION DE LA MARINA KITCHISSIPI

CONSIDÉRANT QUE la Ville est propriétaire d'une marina située dans le parc Sanscartier;

CONSIDÉRANT QUE le conseil, par sa résolution numéro CM-2003-670 du 17 juin 2003, cédait la Corporation de la marina Kitchissippi en 2003 afin qu'elle en assume la gestion, l'entretien, les améliorations et le développement;

CONSIDÉRANT QUE la Ville veut reconduire l'entente avec la Corporation de la marina Kitchissippi, comme prévu au protocole de 2003;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de la marina Kitchissippi est un organisme sans but lucratif qui participe activement à la gestion, à l'entretien, à l'amélioration et au développement depuis sa création;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de la marina Kitchissippi désire continuer à assumer ces responsabilités :

PRÉPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine le protocole d'entente avec la Corporation de la marina Kitchissippi;
- autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer le protocole d'entente avec la Corporation de la marina Kitchissippi.

Un certificat du trésorier a été émis le 9 avril 2015.

Adoptée

CE-2015-270

**ENTENTE ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET LE CLUB CANIN AYLNER
CANINE CLUB AFIN DE PERMETTRE UN PROTOCOLE D'ENTENTE POUR LA
GESTION DE L'AIRE D'EXERCICES CANIN DANS LE SECTEUR D'AYLNER**

CONSIDÉRANT QUE la Ville est propriétaire du parc Paul-Pelletier dans lequel est aménagée l'aire d'exercice canin depuis septembre 2014 dans le secteur d'Aylner;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire offrir un niveau de services aux propriétaires de chiens;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire encadrer l'usage de l'aire d'exercice canin;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire associer les citoyens et les organismes aux enjeux municipaux et supporter les initiatives des organismes du milieu;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a la volonté de développer les activités de libre participation et les activités de plein air;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire remettre, à certaines conditions, la gestion de l'aire d'exercice canin à un organisme du milieu;

CONSIDÉRANT QUE le Club canin d'Aylner est disposé à collaborer avec la Ville de Gatineau et à gérer l'aire d'exercice canin;

CONSIDÉRANT QUE la mission du club est de gérer, en partenariat avec la Ville de Gatineau, un parc à chiens clôturé dans le secteur d'Aylner et de veiller à la conservation, à l'amélioration et à la propreté des parcs à chiens du secteur d'Aylner :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine le protocole d'entente avec le Club canin d'Aylner pour la gestion de l'aire d'exercice canin du parc Paul-Pelletier;
- autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer le protocole d'entente;

- autorise le prêt et la fourniture de certains équipements pour la tenue d'événements;
- autorise la fourniture des services nécessaires pour assumer notre part de l'entretien de l'installation;
- prenne les actions afin que les montants servant à l'entretien et à la réparation de l'aménagement fassent partie du budget du Service des travaux publics.

Un certificat du trésorier a été émis le 9 avril 2015.

Adoptée

CE-2015-271

SEMAINE QUÉBÉCOISE DES FAMILLES - 11 AU 17 MAI 2015

CONSIDÉRANT QUE la Semaine québécoise des familles est célébrée chaque année au Québec dans le but de promouvoir et valoriser la famille dans toutes les régions;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau participe à l'édition 2015 de cet événement en organisant un éventail d'activités axées sur l'accessibilité des services et la conciliation des temps sociaux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite offrir l'accès gratuit des familles à certaines activités sportives et récréatives de libre participation durant cette semaine;

CONSIDÉRANT QUE la baisse de revenu engendrée par la gratuité des activités libres s'élève à 1 400 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'accès gratuit des familles aux activités de libre participation suivantes : bain libre, patinage, badminton, basketball, activités familiales en gymnase, soccer, zumba et volleyball, lors de la semaine du 11 au 17 mai 2015.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------------|-------------|----------------------------------------------------------------------------|
| 02-59130-971-02148 | 1 264,14 \$ | Politique familiale - Contributions |
| 02-71314-519-02149 | 400,00 \$ | Programme - Centre aquatique Lucien-Houle de Buckingham - Autres locations |
| 02-71315-519-02150 | 400,00 \$ | Programme - Centre aquatique Paul-Pelletier d'Aylmer - Autres locations |
| 0271316-519-02151 | 400,00 \$ | Programmes - Centre sportif - Autres locations |

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

| POSTE | DÉBIT | CRÉDIT | DESCRIPTION |
|--------------|--------|--------|-------------------------------------------------|
| 02-71316-439 | 400 \$ | | Programmes - Centre sportif – Autres techniques |
| 02-71316-519 | | 400 \$ | Programmes - Centre sportif - Autres locations |

Un certificat du trésorier a été émis le 9 avril 2015.

Adoptée

CE-2015-272

ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-11 POUR UN MONTANT TOTAL DE 251 919,83 \$ POUR LA PÉRIODE DU 19 AU 25 MARS 2015**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-11 d'un montant de 251 919,83 \$ pour la période du 19 au 25 mars 2015.

Un certificat du trésorier a été émis le 9 avril 2015.

Adoptée

CE-2015-273

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 10 - 18 083,68 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 12 - 390 613,84 \$ - LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 11 - 9 085,80 \$**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 10, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 12 et la liste des réquisitions numéro 11 :

| Numéros des listes | Description | Montants | Période |
|----------------------------------|---------------------------|---------------|--------------------|
| Liste PA numéro 10 | Pièces de comptes à payer | 18 083,68 \$ | 23 au 27 mars 2015 |
| Liste PD numéro 12 | Pièces de comptes à payer | 390 613,84 \$ | 23 au 27 mars 2015 |
| Liste des réquisitions numéro 11 | Pièces de comptes à payer | 9 085,80 \$ | 23 au 27 mars 2015 |

Un certificat du trésorier a été émis le 9 avril 2015.

Adoptée

CE-2015-274

ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-12 POUR UN MONTANT TOTAL DE 369 098,83 \$ POUR LA PÉRIODE DU 26 MARS AU 1^{ER} AVRIL 2015**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-12 d'un montant de 369 098,83 \$ pour la période du 26 mars au 1^{er} avril 2015.

Un certificat du trésorier a été émis le 9 avril 2015.

Adoptée

CE-2015-275

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 11 - 13 132,44 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 13 - 365 216,39 \$ - LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 12 - 6 980,41 \$ - LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 10 - 437 376,19 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 11, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 13, la liste des réquisitions numéro 12 ainsi que la liste des embauches numéro 10 :

| Numéros des listes | Descriptions | Montants | Périodes |
|----------------------------------|----------------------------------|-----------------|-------------------------|
| Liste PA numéro 11 | Pièces de comptes à payer | 13 132,44 \$ | 30 mars au 3 avril 2015 |
| Liste PD numéro 13 | Pièces de comptes à payer | 365 216,39 \$ | 30 mars au 3 avril 2015 |
| Liste des réquisitions numéro 12 | Pièces de comptes à payer | 6 980,41 \$ | 30 mars au 3 avril 2015 |
| Liste des embauches numéro 10 | Embauche de personnel temporaire | 437 376,19 \$ | 14 au 27 mars 2015 |

Un certificat du trésorier a été émis le 9 avril 2015.

Adoptée

CE-2015-276

DÉNOMINATION TOPONYMIQUE - CENTRE D'ANIMATION JEUNESSE D'AYLMER - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - JOSÉE LACASSE

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés désire trouver un nouveau nom pour le Centre Jeunesse d'Aylmer;

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés ainsi que la Commission jeunesse de Gatineau ont mené une consultation publique, sous la forme d'un concours, le 20 novembre 2014 dans le cadre d'une rencontre où 18 jeunes Gatinoises et Gatinois de 13 à 17 ans se sont présentés;

CONSIDÉRANT QU'au terme de cette rencontre, 16 propositions toponymiques furent soumises;

CONSIDÉRANT QU'un comité de sélection s'est rencontré le 14 janvier 2015 et que le nom « Centre d'animation jeunesse d'Aylmer » fut retenu, car il fait consensus auprès des jeunes;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de toponymie de la Ville de Gatineau et le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés ont jugé valide le nom « Centre d'animation jeunesse d'Aylmer » pour remplacer le nom du Centre Jeunesse d'Aylmer;

CONSIDÉRANT QUE la Commission de toponymie du Québec a donné un avis technique favorable le 15 janvier 2015 concernant le toponyme « Centre d'animation jeunesse d'Aylmer » :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité, sur recommandation du Comité de toponymie de la Ville de Gatineau et du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés adopte la dénomination « Centre d'animation jeunesse d'Aylmer » pour remplacer le nom de l'actuel Centre Jeunesse d'Aylmer.

Adoptée

CE-2015-277

SOUSSION 2014 SP 265 - ENTRETIEN DES IMPRIMANTES LASER HP**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Printers Plus, 1181, Belanger Ave., Ottawa, Ontario, K1H 1B7, pour l'entretien des imprimantes laser HP pour un montant total approximatif pour deux ans de 114 078,20 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 17 mars 2015, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera d'une durée de deux ans prenant effet à compter de la date d'adjudication.

Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires au budget des années 2016 et 2017 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------------|----------------|-----------------------------------------------------------------------------|
| 02-13430-554-02153 | 52 084,30 \$ | Informatique - Service aux usagers – Entretien d'équipement informatique HP |
| 04-13493 | 2 480,50 \$ | TPS à recevoir - Ristourne |
| 04-13593 | 2 474,30 \$ | TVQ à recevoir - Ristourne |

Un certificat du trésorier a été émis le 9 avril 2015.

Adoptée

CE-2015-278

SUBVENTION DE 10 050 \$ - MIXMÉDIARTS - PROJET THÉÂTRE D'EAU MULTIMÉDIA - MEMBRES DU CONSEIL**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 10 050 \$ à l'ordre de Mixmediarts, à l'attention de monsieur Alain St-Jean, président, 38, avenue Gatineau, Gatineau, Québec, J8T 4J1 à titre de subvention pour le projet du Théâtre d'eau multimédia du ruisseau de la Brasserie.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------|----------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 02-79931-972 | 100 \$ | Josée Lacasse – District électoral d'Aylmer - Aménagement - Subventions |
| 02-79932-972 | 100 \$ | Mike Duggan – District électoral de Lucerne - Aménagement - Subventions |
| 02-79934-972 | 100 \$ | Maxime Tremblay – District électoral du Plateau - Aménagement - Subventions |
| 02-79935-972 | 2 000 \$ | Jocelyn Blondin – District électoral du Manoir-des-Trembles–Val-Tétreau - Aménagement - Subventions |

| | | |
|--------------|----------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 02-79937-972 | 2 500 \$ | Louise Boudrias – District électoral du Parc-de-la-Montagne–Saint-Raymond – Aménagement - Subventions |
| 02-79938-972 | 5 000 \$ | Denise Laferrière – District électoral de Hull-Wright - Aménagement Subventions |
| 02-79940-972 | 50 \$ | Denis Tassé – District électoral de Touraine - Aménagement - Subventions |
| 02-79943-972 | 50 \$ | Daniel Champagne – District électoral du Versant - Aménagement - Subventions |
| 02-79944-972 | 100 \$ | Sylvie Goneau – District électoral de Bellevue - Aménagement - Subventions |
| 02-79947-972 | 50 \$ | Marc Carrière – District électoral de Masson-Angers - Aménagement - Subventions |

Un certificat du trésorier a été émis le 9 avril 2015.

Adoptée

CE-2015-279

SOUSSION 2015 SP 021 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - CONTRÔLE DE MATÉRIAUX - RÉFECTION DES SERVICES MUNICIPAUX - PIQM, VOLET 1.5

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Groupe Qualitas, 420, boulevard Maloney Est, Gatineau, Québec, J8P 1E7, pour la fourniture des services de laboratoire pour le contrôle des matériaux du projet de réfection de conduites PIQM volet 1.5, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 393 760,63 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 19 février 2015, celle-ci ayant déposé la soumission qui a obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------------|----------------|--------------------------------------------------------------------|
| 06-30751-022-02154 | 359 555,94 \$ | Divers travaux d'aqueduc, d'égouts et remise en état - Laboratoire |
| 04-13493 | 17 123,75 \$ | TPS à recevoir - Ristourne |
| 04-13593 | 17 080,94 \$ | TVQ à recevoir - Ristourne |

Un certificat du trésorier a été émis le 13 avril 2015.

Adoptée

CE-2015-280

DÉROGATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 44-2003 CONCERNANT LE BRUIT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU AFIN D'AUTORISER LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC À FAIRE EXÉCUTER DES TRAVAUX HORS DES HEURES PERMISES SUR DEUX DIFFÉRENTES BRETelles DE L'AUTOROUTE 5 NORD ET DU BOULEVARD MAISONNEUVE - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - DENISE LAFERRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec a réalisé des travaux de réfection des conduites et des structures du réseau d'égout pluvial de la bretelle de sortie de l'autoroute 5 direction nord vers le boulevard Fournier (bretelle 4) et de la bretelle de sortie du boulevard Maisonneuve vers l'autoroute 50 direction est (bretelle H) en décembre 2014;

CONSIDÉRANT QUE les travaux n'ont pu se terminer en 2014;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de parachèvement devraient débiter vers la mi-avril pour se terminer vers la fin du mois d'août 2015;

CONSIDÉRANT QUE les travaux nécessitent la fermeture complète des bretelles;

CONSIDÉRANT QUE les bretelles ne seront pas fermées à la circulation en même temps;

CONSIDÉRANT QU'un chemin de détour sera mis en place lors des fermetures complètes des bretelles;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec désire réaliser les travaux nécessitant la fermeture complète des bretelles pendant environ cinq nuits (de 21 h à 7 h), le tout afin d'accélérer la réalisation des travaux et principalement de minimiser les impacts sur la circulation;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec désire réaliser les travaux nécessitant la fermeture complète des bretelles pendant environ deux dimanches, le tout afin d'accélérer la réalisation des travaux et principalement de minimiser les impacts sur la circulation;

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 du Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau stipule que les travaux effectués en dehors des heures permises, soit du lundi au samedi entre 7 h et 21 h doivent être autorisés par le comité exécutif si un immeuble servant d'hébergement se situe à moins de 150 m des travaux;

CONSIDÉRANT QUE certains types de travaux seront réalisés hors des périodes permises par le règlement numéro 44-2003 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise une dérogation au Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau afin d'autoriser le ministère des Transports du Québec à faire réaliser des travaux de réfection des conduites et des structures du réseau d'égout pluvial de la bretelle de sortie de l'autoroute 5 direction nord vers le boulevard Fournier (bretelle 4) et de la bretelle de sortie du boulevard Maisonneuve vers l'autoroute 50 direction est (bretelle H) pendant environ cinq nuits (de 21 h à 7 h) et deux dimanches entre le mois d'avril et le mois d'août 2015.

De plus, ce comité demande au ministère des Transports du Québec d'aviser le Service des infrastructures de l'horaire exact des travaux, et ce, au moins cinq jours ouvrables avant la réalisation de ceux-ci.

Adoptée

CE-2015-281
Modifiée par la
résolution numéro
CE-2015-424 du
2015-05-27

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR JOEY MONGEON À TITRE DE CONTREMAITRE AUX ARÉNAS - DIVISION DES PARCS, DES ESPACES VERTS ET DES ARÉNAS - SERVICES DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de contremaître aux arénas (poste STP-CAD-044 au plan d'effectifs des cadres) du Service des travaux publics, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Joey Mongeon au poste de contremaître aux arénas (poste STP-CAD-044 au plan d'effectifs des cadres) du Service des travaux publics sous la gouverne du responsable.

Le salaire de monsieur Joey Mongeon est établi à la classe 2, échelon 1 de la Politique salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Monsieur Joey Mongeon sera assujetti à une période d'essai de douze mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur Joey Mongeon est assujetti à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du service en conséquence.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-30110-115 – Administration - Service des travaux publics – Réguliers – Non-Syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 9 avril 2015.

Adoptée

CE-2015-282

SUSPENSION DISCIPLINAIRE - EMPLOYÉ 107081

CONSIDÉRANT QU'une enquête a été menée par les représentants de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT les conclusions de l'enquête;

CONSIDÉRANT le dossier de l'employé;

CONSIDÉRANT l'ensemble des faits analysés ainsi que l'état actuel de la jurisprudence en droit du travail;

CONSIDÉRANT QUE les représentants du Service des ressources humaines et du service concerné entérinent les conclusions suite à l'enquête :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine la suspension de cinq jours sans traitement de l'employé 107081.

Adoptée

CE-2015-283

SUSPENSION DISCIPLINAIRE - EMPLOYÉ 102526

CONSIDÉRANT QU'une enquête a été menée par les représentants de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT les conclusions de l'enquête;

CONSIDÉRANT le dossier de l'employé;

CONSIDÉRANT l'ensemble des faits analysés ainsi que l'état actuel de la jurisprudence en droit du travail;

CONSIDÉRANT QUE les représentants du Service des ressources humaines et du service concerné entérinent les conclusions suite à l'enquête :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine la suspension de dix jours sans traitement de l'employé 102526.

Adoptée

CE-2015-284

SUSPENSION DISCIPLINAIRE - EMPLOYÉ 107316

CONSIDÉRANT QU'une enquête a été menée par les représentants de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT les conclusions de l'enquête;

CONSIDÉRANT le dossier de l'employé;

CONSIDÉRANT l'ensemble des faits analysés ainsi que l'état actuel de la jurisprudence en droit du travail;

CONSIDÉRANT QUE les représentants du Service des ressources humaines et du service concerné entérinent les conclusions suite à l'enquête :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine la suspension de dix jours sans traitement de l'employé 107316.

Adoptée

GILLES CARPENTIER
Conseiller et vice-président
Comité exécutif

M^c SANDRA STÉPHANIE CLAVET
Greffier adjoint
Comité exécutif